

actuelle, il n'y a pas de libre-échange dans ce domaine entre les différentes provinces.

Bien sûr, mon collègue met dans le mille lorsqu'il fait son affirmation.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): En premier lieu, je tiens à vous féliciter, monsieur le Président, pour la façon équitable, modérée et judicieuse dont vous menez les délibérations de la Chambre. Vraiment, monsieur le Président, vous êtes un atout pour la Chambre.

Je voudrais maintenant simplement mentionner les deux raisons pour lesquelles je ne peux tolérer ce médiocre projet de loi. La première, c'est que je considère cela comme un tour de passe-passe, une blague. C'est se moquer des contribuables canadiens que de leur dire que nous appliquerons l'excédent des recettes provenant de la TPS à des paiements que nous aurions assumés de toute façon.

Je me sers de l'exemple suivant: Julie, Judith et Jocelyne me doivent de l'argent pour les travaux que je fais pour elles; à mon tour, je dois de l'argent pour les produits que j'achète et qui me permettent de faire les travaux pour lequel je suis payé. Je dois cet argent à Sarah, Sylvie et Suzanne. Il importe peu de savoir dans quel compartiment je mets l'argent que je reçois de Julie, Judith et de Jocelyne puisque, au bout du compte, je dois quand même payer Sarah, Sylvie et Suzanne. Si je le veux, je peux dire que tout l'argent que je recevrai de Julie, je le transférerai directement à Sarah parce que, d'une certaine façon, ce transfert confère à l'argent un caractère différent et spécial. Ce n'est pas le cas, parce que si je ne reçois pas d'argent de Julie, il me faudra quand même payer Sarah. L'argent pourra donc provenir des sommes que me verseront Judith et Jocelyne.

Quand le gouvernement soutient que ce projet de loi établira un régime qui lui permettra de traiter l'argent provenant de la TPS d'une façon spéciale ou distincte, mais non de le transférer directement, alors que le transfert doit se faire de toute façon, le gouvernement agit de façon trompeuse, et je suis gentil d'utiliser ce mot.

J'en viens à la deuxième raison de mon opposition à ce projet de loi, qui est plus importante. Je m'oppose à la

Initiatives ministérielles

TPS. Je m'y suis opposé dès le premier jour. J'ai lutté contre la TPS à Edmonton et au comité permanent. Je demeure résolument contre la TPS. C'est une taxe mauvaise. La TPS est injuste et discriminatoire. Ce n'est pas une taxe à laquelle recourrait un gouvernement équitable pour percevoir des recettes.

Pourtant, ce projet de loi suppose au départ l'existence de la TPS. C'est surtout pour cette raison que je ne peux l'appuyer. Je signale, à cet égard, que le gouvernement semble s'inspirer directement d'une politique du Parti réformiste. Je lis ici la résolution n° 20 adoptée au congrès annuel national de ce parti qui a eu lieu plus tôt, cette année: «Le Parti réformiste appuie la création d'un fonds d'amortissement de la dette auquel toutes les recettes découlant de la TPS ou provenant des ventes de biens de la Couronne pourraient être versées plutôt que d'être incluses dans le processus budgétaire du gouvernement fédéral.»

• (1310)

En adoptant cette résolution, le Parti réformiste applique exactement le même tour de passe-passe que fait le gouvernement avec la loi actuelle.

Il est toutefois intéressant de voir que le Parti réformiste a adopté cette motion explicitement et qu'ainsi, à mon avis, il approuve la perception de la TPS.

Ce que je veux souligner ici, c'est que même si le Parti réformiste s'est vivement opposé à la TPS, au moment où celle-ci a été présentée et adoptée, il semble avoir changé d'avis depuis et même favoriser la perception de cette taxe aux fins énoncées dans ses résolutions. La présentation de ce projet de loi par le gouvernement nous aura au moins rendu un service important. Nous savons maintenant quels sont les partis qui appuient la TPS, et quels sont ceux qui ne l'appuient pas. Ainsi, le Nouveau Parti démocratique est maintenant le seul parti à la rejeter catégoriquement.

Le président suppléant (M. Prud'homme): Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, il n'y a plus de questions ni de commentaires. Le député de Dartmouth a la parole.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour votre travail. Je crois que vous avez été extrêmement juste. Je me réjouis que vous occupiez le fauteuil. Vous devriez le faire plus souvent. Peut-être pouvons-nous faire quelque chose à ce sujet?

Je prends les dix minutes dont je dispose pour parler du projet de loi, mais avant, je voudrais apporter une rectifi-